



## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale  
des territoires et de la mer  
des Pyrénées-Atlantiques

MIRANDE David  
EARL LANEURISSE  
64400 AREN

### Service Eau

LET211446

Dossier suivi par :  
Coraline Gauthier

Mèl : ddtm-gu-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Tél. : 05 59 80 87 93  
Fax : 05 59 80 86 08

Objet : Dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **Construction d'une serre agricole à toiture photovoltaïque sur la commune de Préchacq Josbaig**  
**Accord tacite**

PAU, le 27 octobre 2021

Monsieur ,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

### **Construction d'une serre agricole à toiture photovoltaïque sur la commune de Préchacq Josbaig**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 17 août 2021, j'ai l'honneur de vous informer que votre déclaration a fait l'objet d'un accord tacite conformément à l'article R. 214-35 du code de l'environnement à compter du 17 octobre 2021.

**Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.**

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois. Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage en mairie, ce délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental  
des territoires et de la mer  
Le responsable de l'unité quantité/lit majeur

Pierre Escale

Copie : M. le Maire de Préchacq Josbaig